







Les Avantages de l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine

-ZLECAf - pour les Entreprises Tunisiennes



AGENDA

1	Présentation de l'Accord ZLECAf	05 min
2	Les avantages de la ZLECAf	05 min
3	Les opportunités et les défis de la ZLECAf pour la Tunisie	05 min
4	Mise en œuvre de la ZLECAf	05 min

Première Partie: Présentation de l'Accord ZLECAf



- L'idée de création d'une Zone de libre-échange continentale a été convenu depuis 2012 par l'Assemblée Générale des Chefs d'État et des Gouvernements de l'Union africaine.
- En Janvier 2015, l'UA a lancé sa vision et son plan d'action pour 50 ans "Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons".
- La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est le projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA
- Les négociations ont été lancé en Juin 2015, La phase 1 des négociations a couvert le commerce des biens, le commerce des services et le règlement des différends. La phase 2 a couvert les domaines de l'investissement, des droits de la propriété intellectuelle, la politique de la concurrence, le commerce numérique et les femmes et les jeunes au commerce.
- Les négociations de la phase 1 ont abouti en Mars 2018 a la signature de l'accord par 44 Etas membres de l'UA.
- L'Accord est entré en vigueur <u>juridiquement</u> en Mai 2019, après le 22ème dépot de l'instrument de ratification,
- la 12ème session de l'Assemblée des chefs d'etats et des gouvernements de l'UA a lance la phase <u>opérationnelle</u> de la ZLECAf pour le début des échanges dans le cadre de la ZLECAf, le 1er Janvier 2021.
- Cependant, aucun commerce n'a eu lieu durant 2021/2022, en raison des défis dans la mise en œuvre, tels que l'achèvement des négociations sur les règles d'origine.

Qui sont les membres de ZLECAf?

- En décembre 2022, à l'exception de l'Érythrée, 54 des 55 États membres de l'UA ont signé le texte consolidé de l'accord établissant la ZLECAf .
- Jusqu'à janvier 2025, 49 pays ont ratifié l'accord (dernièrement Madagascar).
- La ZLECAf représente un marché continental avec une population d'environ 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné de 3,4 billions USD.
- La ZLECAf représente ainsi la plus grande zone de libre-échange au monde depuis la création de l'OMC, réunissant 54 pays de l'UA et huit (8) Communautés économiques régionales (CER).

Les CERs membres de la ZLECAf:

- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
- Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
- Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)
- Union du Maghreb arabe (UMA)







Attentes









Les objectifs de la ZLECAf

- (1)- approfondir l'intégration économique en Afrique conformément à l'Agenda 2063,
- (2)- libéraliser le commerce intra-africain,
- (3)- résoudre les problèmes de chevauchement des adhésions aux CER,
- (4)- Améliorer la compétitivité des économies des Etats parties sur le continent et sur le marché mondial,
- (5)- contribuer au mouvement des capitaux et des personnes physiques et faciliter l'investissement
- (6)- promouvoir un développement socioéconomique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle,
- (7)- Promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire.

Modalités de libéralisation du commerce dans le cadre de la ZLECAf:

A- Libéralisation du commerce des biens:

- Produits non sensibles: 90 % des produits : 5 ans (Non-PMA) ; 10 ans (PMA)
- Produits sensibles: 7 % des produits : 10 ans (Non-PMA) ; 13 ans (PMA)
- Produits Exclus: 3% des produits : exclus de la libéralisation (clause anti-concentration: les importations doivent être inférieures à 10% des importations totales en provenance de l'Afrique).
- ➤ Période de référence : importations moyennes 2015-2017
- ➤ Utilisation des tarifs nationaux 2019 (année de lancement opérationnel de la ZLECAf), en cours de transposition, en collaboration avec l'OMD, avec la nouvelle nomenclature de 2022.

B- Modalités de libéralisation du commerce des services:

Phase 1:

- Services fournis aux entreprises (services professionnels, services informatiques, services de RD, services immobiliers...);
- Tourisme;
- Transport;
- Communication;
- Services financiers

Phase 2:

- Construction
- Distribution
- Education
- Environnement
- Santé
- Sport et culture
- Autres services

Deuxième partie : Les avantages de la ZLECAf

Les Atouts de la ZLECAf:

- La ZLECAf constitut un pas historique dans le cadre de l'intégration économique du continent Africain conformément à l'Agenda 2063 de l'UA. C'est l'événement le plus marquant pour l'Afrique, depuis la création de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) en 1963.
- La ZLECAf offre une opportunité à l'Afrique pour réduire les vulnérabilités de ses économies aux chocs externes, pour pouvoir relever le défi du développement dans un monde entièrement globalisé, et pour dynamiser le commerce intra-africain.
- □ l'Afrique demeure une terre d'opportunités tant pour les Africains eux-mêmes que pour les investisseurs étrangers.
- □ La ZLECAf est une véritable occasion pour stimuler la croissance, réduire la pauvreté et élargir l'inclusion économique dans les pays africains.
- Selon les scénarios de la Banque mondiale et du Secrétariat de la ZLECAf, les prévisions des impacts économiques de la ZLECAf sont très prometteuses.

Les opportunités en chiffres

La mise en œuvre de la ZLECAf permettrait de :

- ✓ Sortir 30 millions d'Africains de l'extrême pauvreté et d'augmenter les revenus de près de 68 millions d'autres personnes qui vivent avec moins de 5,50 dollars par jour,
- ✓ Augmenter les revenus de l'Afrique de 450 milliards de dollars d'ici à 2035 (soit une progression de 7 %),
- ✓ Accroître de 560 milliards de dollars les exportations africaines, essentiellement dans le secteur manufacturier,
- ✓ Favoriser une progression salariale plus importante pour les femmes (+10,5 %) et pour les hommes (+9,9 %),
- ✓ Augmenter de 10,3 % le salaire des travailleurs non qualifiés et de 9,8 % celui des travailleurs qualifiés.

Les instruments mis en place pour la mise en œuvre de la ZLECAf:

Lors du lancement de la phase opérationnelle de la ZLECAf, cinq instruments opérationnels ont été dévoilés pour faciliter la mise en œuvre de la ZLECAf:

- 1. <u>Les règles d'origine</u>: Régime régissant les conditions dans lesquelles un produit peut être échangé en franchise de droits dans la région,
- Existence d'un manuel pour les règles d'origine de la ZLECAf sert de guide pour l'opérationnalisation de l'annexe 2 de l'accord, qui traite des règles d'origine, un aspect clé de la ZLECAf.
- Le manuel fournit des informations détaillées et des conseils sur la façon de déterminer le statut d'origine des marchandises pour être qualifiées de marchandises fabriquées en Afrique à échanger entre les États parties.
- Dans le cadre de la ZLECAf, les États parties sont censés n'accorder des préférences tarifaires qu'aux marchandises qui répondent à ces critères d'origine.
- L'objectif de ces règles est de garantir que les marchandises échangées dans le cadre de la ZLECAf ont un contenu local prescrit pour bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel.
- 2. <u>The AfCFTA e-Tariff Book</u>: C'est une version numérique de toutes les listes de concessions tarifaires soumises par les États parties et vérifiées par le secrétariat de la ZLECAf.
- Il est basé sur le système harmonisé (SH) à 6 chiffres et prend en charge la récupération transparente de ces données commerciales critiques, facilitant ainsi le travail des agents des douanes ainsi que les activités des opérateurs économiques.
- L'outil facilite également la publication des droits de douane appliqués par chaque État partie sur des produits spécifiques et permet des fonctionnalités de recherche basées sur différents critères et la comparaison des taux applicables sur les produits entre États parties,

Les instruments de la ZLECAf (2)

3. Le mécanisme en ligne sur le suivi, la notification et l'élimination des barrières non tarifaires , BNT : Les BNT constituent un obstacle majeur au commerce intra-africain, qu'elles soient physiques, comme les mauvaises infrastructures, ou administratives, comme les documents administratifs exigés et les restrictions commerciales (Exp: Interdiction, Conditions ou Exigences spécifiques du marché, ce qui rend l'importation ou l'exportation de produits difficile et / ou coûteuse) . Elles doivent faire l'objet d'un suivi en vue de leur élimination.

(www.tradebarriers.africa) : un mécanisme de signalement, de surveillance et d'élimination grâce auquel les commerçants peuvent déposer une plainte concernant un obstacle commercial spécifique qu'ils ont rencontré au cours du processus de transfert de biens et de services à travers les frontières.

- 4. <u>Le système de paiement et de règlement panafricain PAPSS</u>: Faciliter les paiements à temps et en totalité, en s'assurant que les paiements sont effectués en monnaie locale et qu'à la fin de l'année, il y aura des règlements nets en devises. Avec la certitude des paiements, il y aura une confiance dans le système. La Tunisie, via la BCT a adhéré à ce système le 6 février 2024,
- 5. <u>L' Observatoire africain du commerce</u>: Un portail d'information sur le commerce pour remédier aux entraves au commerce en Afrique dues au manque d'informations sur les opportunités, les statistiques commerciales ainsi que les informations sur les exportateurs et les importateurs dans les pays. L'observatoire du commerce Africain dispose de toutes ces informations et d'autres données pertinentes fournies par les États membres de l'UA.



7 October 2022



L'initiative de commerce guidé de l'AfCFTA

Les difficultés de la mise en oeuvre de la ZLECAf

- Différences significatives en termes de taille, de degré de croissance économique et de diversification économique,
- La **ZLECAf** présente la zone ayant les plus hauts niveaux d'inégalité de revenus.
- 32 nations les moins développées au monde, elles luttent pour diversifier leurs économies, créer de nouveaux emplois et développer leurs secteurs industriels.
- Les conflits, les infrastructures inadéquates et la lenteur de l'adoption des technologies menacent également la mise en œuvre de l'accord dans certains pays.
- Couts de transport, couts logistiques, et couts aux frontières
- Certains segments de la population africaine ont fait part d'une peur généralisée de perdre leur identité et leur contrôle...

Comme dans tout accord de libre échange La libéralisation des tarifs douaniers est importante, mais à elle seule, elle n'augmenterait les revenus du continent que de 0,2 %

Elle doit donc être accompagnée de mesures de facilitation des échanges, notamment par:

- la suppression des freins bureaucratiques,
- la simplification des procédures douanières,
- La réduction des formalités administratives
- La favorisation de l'intégration des entreprises africaines dans les chaînes d'approvisionnement mondiales
- L'Adaptation des lois et réglementations.

Ce qui permettrait aux marchandises, aux capitaux et aux informations, de traverser librement les frontières, de créer un environnement commercial compétitif, de stimuler la productivité et l'investissement, de promouvoir la compétitivité vis-àvis de l'extérieur, et de favoriser la productivité et l'innovation des entreprises nationale.

Accompagnée de ces mesures, les gains de revenus pourraient atteindre 292 milliards de dollars, selon la BM.

Troisiéme Partie: Opportunités/Défis de la ZLECAf pour la Tunisie

La Tunisie, en tant que membre de la ZLECAf, se trouve face à une série <u>d'opportunités</u> et de <u>défis</u> liés à cette initiative d'intégration économique.

1- Les Opportunités de la ZLECAf pour la TUNISIE:

- 1. <u>Accès à un grand marché continental</u>: La ZLECAf crée un marché commun de plus de 1,3 milliard de personnes avec un PIB combiné de plus de 3 000 milliards de dollars. Cela permet à la Tunisie d'accéder à un plus grand nombre de consommateurs et de diversifier ses partenaires commerciaux en Afrique.
- 2. <u>Diversification des Exportations</u>: La ZLECAf offre à la Tunisie la possibilité de diversifier ses exportations au-delà de l'Europe, qui constitue actuellement le principal marché. Les secteurs comme l'agroalimentaire, le textile, et les services peuvent tirer profit de cette opportunité (une étude sur l'offre exportable de la Tunisie vers les marchés africains, en biens et services, a été élaborée par le MCDE en collaboration avec la CEA: **Constat majeur**: un potentiel inexploité énorme).
- 3. <u>Développement industriel</u>: L'intégration dans un marché continental peut encourager la Tunisie à développer ses capacités industrielles et à attirer davantage d'investissements étrangers et de promouvoir la coopération triangulaire, tout en stimulant la création d'emplois locaux.
- 4. <u>Coopération Sud-Sud</u>: La ZLECAf favorise la coopération entre les pays africains, ce qui permet à la Tunisie de renforcer ses liens économiques avec les autres membres de l'Union africaine. Cela peut stimuler des projets communs dans des secteurs tels que les infrastructures, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies.

2 - Défis pour la Tunisie

- 1. <u>Compétitivité:</u> L'un des principaux défis pour la Tunisie est d'améliorer la compétitivité de ses entreprises face à des concurrents de pays africains où les coûts de production peuvent être plus bas. Cela nécessite des réformes structurelles, une amélioration de l'efficacité logistique et des investissements dans la recherche et l'innovation.
- 2. <u>Infrastructure insuffisante</u>: Les infrastructures de transport et de logistique en Tunisie nécessitent des améliorations pour faciliter les échanges commerciaux au sein du continent. Les corridors de transport entre la Tunisie et les pays d'Afrique subsaharienne sont encore sous-développés.
- **3.** Normes et régulations: L'harmonisation des normes et des régulations entre les différents pays africains représente un défi important. Il sera crucial pour la Tunisie de s'adapter aux nouvelles régulations et de garantir que ses produits répondent aux exigences des différents marchés africains.
- **4.** <u>Capacité de production limitée</u>: Pour tirer pleinement parti de la ZLECAf, la Tunisie devra augmenter sa capacité de production, notamment dans les secteurs exportateurs. Cela passe par un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), la modernisation de l'appareil industriel et l'amélioration des chaînes de valeur.

Quatrième Partie: La mise en œuvre de la ZLECAf en Tunisie

Dates clés:

- Signature: 21 mars 2018
- Ratification: la loi organique n°2020-34 en date du 07 août 2020.
- <u>Dépôt de l'Instrument de ratification</u>: 27 novembre 2020, elle a ainsi eu le statut d'un Etat Partie.
- <u>Participation à « l'Initiative du Commerce Guidé</u> »: Le 7 octobre 2022, le Secrétariat lance une Initiative pour booster et piloter le commerce. 08 États membres ont exprimé leur volonté de participer à cette initiative: Le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Rwanda, la Tanzanie et la Tunisie.
- <u>Entrée en Application</u>: Publication dans le Journal Officiel de la Douane Tunisienne du texte n°16-2023 du 6 Avril 2023 du texte d'application de l'Accord ZLECAf en Tunisie.
- Délivrance du 1^{er} Certificat d'origine ZLECAf: 17 mai 2023 (CCI Tunis)
- 1ère opération d'exportation dans le cadre de la ZLECAf: le 25 mai 2023 (Cameroun)
- + 130 Certificats d'Origine ZLECAf, jusqu'à présent, sont émis par les CCI tunisiennes.

Processus pour la mise en œuvre en Tunisie:

- Elaboration d'une Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf, et son plan d'action, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (la CEA).
- Elaboration d'une Etude sur l'offre exportable tunisienne des biens et des services sur le marché africain.
- Elaboration de deux études sur l'intégration tunisienne dans les chaines de valeurs vertes africaines, et ce dans deux secteurs stratégiques et à fort potentiels pour la Tunisie, à savoir le Céramique et les Plantes aromatiques et médicinales (PAM).
- Actuellement 10 pays membres parmi les 49 qui ont ratifié l'Accord ont commencé à commercer dans le cadre de cet accord : Tunisie, Egypte, Ghana, Kenya, Cameroun, Rwanda, Tanzanie, Maurice, Afrique du Sud et le Nigeria.
- Plus que 130 Opérations d'exportations ont été réalisées moyennant des Certificats d'Origine ZLECAf

EN CONCLUSION:

- ✓ Malgré une conjoncture contraignante et défavorable, notre pays est en train de jouer un rôle important dans l'intégration économique et commerciale intra-africaine.
- ✓ Son histoire, sa capitale confiance vis-à-vis de ses frères africains, sa neutralité politique sont des atouts qui ont longtemps faciliter les affaires des entreprises tunisiennes qui ont réussi depuis des décennies à contribuer au développement économiques et social de plusieurs pays africains.
- ✓ La Tunisie a été toujours perçue comme un partenaire de confiance avec ses voisins et les autres pays Africains.
- ✓ Notre pays ait toujours la conviction que la solidarité et la coopération entre les pays africains permettrait de surmonter tous les obstacles auxquels est confronté le continent et que la mise en place de la Zone de libre-échange continentale est en train de constituer un levier pour l'économie africaine, un atout pour booster les échanges et un mécanisme efficace dans la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
- ✓ Sa position géographique et les accords de libre-échange qu'elle a conclu, ont fait de la Tunisie <u>une plateforme</u> <u>idéale</u> pour accroître des liens économiques entre le continents africain et le continent européen.

Stratégie pour maximiser les avantages:

Même s'il est encore tôt de tirer des conclusions et faire le point autour de l'adhésion de la Tunisie à la ZLECAf, certaines actions devraient être entreprises en vue de faciliter surtout l'accès des entreprises tunisiennes aux pays de la ZLECAf.

Les mesures sont multiples, Notre stratégie à:

- <u>Valoriser les acquis</u> des entreprises tunisiennes qui ont opté, depuis des décennies, pour l'Afrique, notamment dans les secteurs de Bâtiments, travaux publics (BTP) et santé.
- <u>Diversifier notre présence</u> sur le continent, surtout vers les pays de l'Est africain. La diversification concerne surtout les secteurs prioritaires et les secteurs à forte valeur ajoutée, comme les TIC, l'agroalimentaire, l'éducation et la santé...
- Renforcer notre diplomatie économique: La Tunisie doit développer des accords de coopération bilatéraux au sein de la ZLECAf et renforcer ses relations avec les principales économies africaines dans différents domaines et secteurs.
- <u>Développer les infrastructures</u>: Investir dans des projets d'infrastructure de transport, tels que les ports, les routes, les réseaux ferroviaires, et la mise en place d'un Corridor Commercial Terrestre, ce qui facilitera le commerce intra-africain.
- <u>Améliorer la compétitivité des entreprises</u>: Offrir des incitations fiscales, faciliter l'accès aux financements et promouvoir l'innovation technologique aidera les entreprises tunisiennes à être plus compétitives et à s'externaliser.
- la simplification des procédures administratives et douanières,

L'Afrique est pour la Tunisie sa profondeur stratégique

La Tunisie souhaite confirmer sa volonté d'être une tête de pont entre l'Afrique et l'Europe, favorisant le codéveloppement et l'expansion des entreprises des deux continents dans la sous-région, à travers un Projet ambitieux de mise en place d'un Corridor Commercial Terrestre, allant du Poste frontalier de Ras Jdir « **Gate of Africa** », passant par la Libye pour couvrir 5 pays de l'Afrique subsaharienne, à savoir le Tchad, le Niger, le Mali, le Burkina et l'Afrique centrale.

Plus d'informations







https://au.int/fr/cfta